

INFORMATIONS – SÉANCES D’AFFECTATION POUR L’ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

SECTEUR DE L’ADAPTATION SCOLAIRE

PERSONNEL TECHNIQUE

LES TECHNICIENS EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE, TECHNICIENS EN ÉCRITURE BRAILLE ET TECHNICIENS INTERPRÈTE

Séance d’affectation – MUTATION – Mardi le 15 août 2017

S’adresse au PERSONNEL RÉGULIER UNIQUEMENT.

Accueil et inscription : De 8h30 à 9h15

Début de la séance : 9h30

Application de la sécurité d’emploi et mouvement par ordre d’ancienneté dans la même classe d’emploi sur des postes vacants, créés ou nouvellement vacants.

Séance d’affectation – POSTES RÉSIDUELS – Jeudi le 17 août 2017

S’adresse au PERSONNEL RÉGULIER ET TEMPORAIRE

Accueil et inscription : De 8h30 à 9h15

Début de la séance : 9h30

Le personnel sera invité, par ordre d’ancienneté, à choisir un poste demeuré vacant à la séance du 15 août. Seront également offerts les remplacements et projets spécifiques connus couvrant l’année scolaire.

PERSONNEL PARATECHNIQUE

LES PRÉPOSÉS AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS

Séance d’affectation – MUTATION – Vendredi le 18 août 2017

S’adresse au PERSONNEL RÉGULIER UNIQUEMENT.

Accueil et inscription : De 8h30 à 9h15

Début de la séance : 9h30

Application de la sécurité d’emploi et mouvement par ordre d’ancienneté dans la même classe d’emploi sur des postes vacants, créés ou nouvellement vacants.

Séance d’affectation – POSTES RÉSIDUELS – Vendredi le 18 août 2017

S’adresse au PERSONNEL RÉGULIER ET TEMPORAIRE

Accueil et inscription : De 13h30 à 14h00

Début de la séance : 14h00

Le personnel sera invité, par ordre d’ancienneté, à choisir un poste demeuré vacant à la séance de l’avant-midi. En premier lieu le personnel régulier sera invité afin de choisir un poste qui pourrait constituer une promotion ou un complément de poste (sans conflit d’horaire). Par la suite, sera invité le personnel temporaire, selon la liste de priorité, puis par ordre d’ancienneté.

Seront également offerts les remplacements et projets spécifiques connus couvrant l’année scolaire.

POUR TOUTES CES SÉANCES, AFIN D’EXERCER LEUR DROIT, LES PERSONNES SALARIÉES DEVRONT RÉPONDRE AUX QUALIFICATIONS DU PLAN DE CLASSIFICATION AINSI QU’AUX EXIGENCES PARTICULIÈRES DU POSTE (VOIR EXIGENCES DU FRANÇAIS POUR T.E.S.) ET AVOIR EN MAINS LEUR CURRICULUM VITAE AFIN DE LE DÉMONTRER.

TOUS LES POSTES LIBÉRÉS AU COURS DES SÉANCES SERONT OFFERTS DÈS QUE LIBÉRÉS.

Toutes les séances d’affectation auront lieu au Centre administratif Marie-Victorin, à la salle Flore-Laurentienne, 1^{er} étage, 13 rue Saint-Laurent est à Longueuil. La liste provisoire des postes sera affichée sur intranet avant la séance.

IMPORTANT : Il n’est pas nécessaire de vous inscrire au préalable pour se présenter aux séances. Toutefois, nous vous demandons de vous présenter à temps AFIN QUE LES TOUTES LES PRÉSENCES PUISSENT ÊTRE PRISES AVANT LE DÉBUT DE LA SÉANCE.